

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) FORMATION INITIALE



LA FORMATION

La formation de « Sauveteur Secouriste du Travail » (SST) a pour objectif de former les professionnels à intervenir lors d'une situation d'accident du travail dans l'établissement ou dans la profession, avec rapidité et efficacité.

Un ou plusieurs personnels formés sauveteur secouriste du travail (SST) n'est pas obligatoire dans l'entreprise sauf dans

- Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;
- Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours

L'article R4224-16 du Code du Travail, fait part des obligations de l'employeur concernant la sécurité des salariés, ce dernier doit veiller à la sécurité de ses employés.

En l'absence d'infirmier, l'employeur est astreint à des mesures. Il prend les mesures nécessaires pour garantir les premiers secours.

Cela se traduit par la présence de personnel ayant les qualifications nécessaires pour les prodiguer. La formation de Sauveteur Secouriste du Travail est absolument opportune dans ce cas de figure. **En cas d'absence d'infirmier, un salarié SST devra être présent sur le lieu de service.**

Le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est valable 24 mois.



LES OBJECTIFS

- Être acteur de la prévention du risque professionnel
- Maîtriser les gestes élémentaires de premiers secours et de protection d'une victime
- Savoir agir de manière efficace face à une situation d'urgence

LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00025
N° d'activité: 95 9700165497

LA DURÉE

La formation SST se déroule sur 14 heures réparties sur 2 jours.

PRÉ-REQUIS

Pour participer à la formation, le stagiaire devra impérativement, comprendre le français à l'oral et à l'écrit



La formation de vos projets commence ici....



DÉTAILS

- Le rôle du sauveteur secouriste du travail
- L'analyse d'une situation à risques
- La prévention d'un sur-accident
- L'examen de la victime et le bilan
- L'accueil et le guidage des secours
- La conduite à tenir face à un saignement, une plaie, une brûlure et un accident du squelette
- La conduite à tenir face à un étouffement ou un saignement abondant
- La conduite à tenir face à une victime inconsciente qui respire
- La conduite à tenir face à une victime inconsciente qui ne respire plus ou respire anormalement
- Les principes généraux de la protection et de l'alerte
- Les principes généraux de la prévention



PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié peut devenir sauveteur secouriste du travail, sans prérequis particulier.



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Salle adaptée, paperboard, moyens audiovisuels, appropriés aux sujets traités : diaporamas, vidéo, PowerPoint. Mise en place de cas pratiques. Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.

A la fin de la formation, le participant effectuera une évaluation pratique permettant de valider la formation SST.



FINALITÉ

A la fin de la formation SST, le participant se verra délivrer une attestation de suivi de stage du Centre de Formation de la CEM.

Il recevra quelques jours après sa carte SST.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponible sur demande. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

**POUR VOUS INSCRIRE,
NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN
D'INSCRIPTION QUE VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE
À NOUS ENVOYER PAR COURRIEL À
gregory.guerot@cemstbarth.com**